

CONCOURS : #CONCOURSRECETTESDICI LETTRES GÉANTES MONTRÉAL EN LUMIÈRE

English version will follow

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le Concours « # Lettres Géantes MONTRÉAL EN LUMIÈRE » (ci-après le « Concours ») est tenu par MONTRÉAL EN LUMIÈRE (ci-après « l'Organisateur du Concours ») en collaboration avec Les Producteurs de lait du Québec (ci-après « Recettes d'ici »). Le Concours débute le 20 février 2020 à 17 h (HNE) et se termine le 1^{er} mars 2020 à 23 h 59 (HNE).

ADMISSIBILITÉ

2. Ce Concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant dans la province de Québec et est gratuit. Le Concours n'est pas ouvert aux employés de MONTRÉAL EN LUMIÈRE, de L'Équipe Spectra Inc., ni aux membres de la famille immédiate (père, mère, frères, sœurs et enfants) et les personnes domiciliées avec l'une ou l'autre des personnes exclues.

COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT REQUIS.

3. Pour soumettre une photo et vous inscrire au Concours, il vous faut d'abord visiter la Halte Recettes d'ici sur le site extérieur de MONTRÉAL EN LUMIÈRE entre le 20 février 2020 et le 1^{er} mars 2020 et prendre une photo devant les lettres géantes MONTRÉAL EN LUMIÈRE. Pour soumettre votre photo, vous pouvez :

- Publier une photo publique sur Instagram avec le mot-clic #CONCOURSRECETTESD'ICI
- La participation au Concours est gratuite
- Le nombre de participation n'est pas limité
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.

3.1. Conservez si possible la photo originale de la meilleure résolution possible pour utilisations promotionnelles ultérieures.

3.2. Le 3 mars 2020 à 10 h (HNE), un tirage au sort désignera la photo gagnante.

4. Toutes les inscriptions et photos transmises dans le cadre du Concours deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours dès leur transmission.

5. En soumettant votre photo, vous affirmez que votre inscription est conforme à toutes les conditions énumérées dans le présent règlement. Vous dégagez l'Organisateur du Concours ainsi que MONTRÉAL EN LUMIÈRE, L'Équipe Spectra Inc., leurs représentants et agents, leurs sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion, partenaires promotionnels associés au concours ou toutes autres parties ou personnes autrement associées au

Concours, de toutes responsabilités à l'égard de l'utilisation de votre inscription, de votre inscription et de tout matériel soumis.

PRIX

6. D'une valeur de 831,84\$ taxes et frais de service inclus, le prix comprend :

- Les services d'un chef sélectionné par l'Organisateur du Concours au domicile du gagnant dans la province de Québec lors d'une soirée à une date déterminée par l'Organisateur du Concours pour 6 personnes. Les services incluent les services de préparation d'un souper (dont les recettes sont tirées du site <https://www.recettesdici.com/fr/>) par le chef ainsi que tous les aliments et ingrédients nécessaires à la préparation dudit souper mais excluent tout breuvage, alcoolisé ou non.

EXIGENCES DE SOUMISSION DE PHOTO

7. Les règles suivantes s'appliquent aux photos soumises et aux participants, selon le cas :

7.1. Chaque photo doit être originale (une photo qualifiée d'originale a été prise par l'auteur et reflète son expression artistique. Elle n'est pas une copie, en totalité ou en partie, d'une photo publiée ailleurs).

7.2. La photo ne doit pas comporter de contenu inapproprié, notamment un contenu sexuel explicite, offensant, harcelant, discriminatoire, diffamatoire, violent, malveillant, haineux, qui pourrait porter atteinte aux bonnes mœurs prédominantes au sein de la société québécoise ou dénigrant les produits ou services de L'Organisateur du Concours, de L'Équipe Spectra Inc., des Producteurs de lait du Québec, de leurs représentants et agents, de leurs sociétés affiliées, agences de publicité et de promotion, partenaires promotionnels associés au Concours. La photo ne doit pas non plus comporter des images ou un langage suggestif encourageant une activité illégale.

7.3. En participant au Concours, chaque participant qui soumet une photo confirme que :

- a. sa photo n'a pas été soumise dans le cadre d'un autre concours ;
- b. sa photo n'a pas été soumise ailleurs à des fins de publication ;
- c. sa photo n'a pas été publiée, rendue publique ou fait l'objet de publicité ;
- d. sa photo n'a pas remporté de prix

7.4. Les photographies doivent être réalisées à partir de moyens numériques. Les montages ou assemblages de plusieurs images par un moyen électronique ne sont pas permis.

7.5. Chaque participant (a) déclare et garantit que sa photo est une œuvre originale dont il est l'unique auteur, renonce au bénéfice de l'Organisateur du Concours à tout droit moral qu'il peut avoir dans la photo relativement aux utilisations visées aux présentes ; (b) garantit et convient que sa photo ne viole aucun droit (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, la vie privée, le droit à l'image, la personnalité ou d'autres droits de propriété, de propriété intellectuelle ou droits civils) d'une personne ; et (c) consent, avant de se voir décerner quelque prix que ce soit, à signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le «Formulaire de déclaration») qui lui sera transmis par l'Organisateur du Concours, attestant notamment les points susdits.

7.6. En participant au Concours, chaque participant accorde à l'Organisateur du Concours l'autorisation d'éditer, d'adapter, de publier, d'utiliser, de reproduire et de distribuer sa photo. Cette autorisation est donnée pour le monde entier, à perpétuité, sans aucune rémunération, pour tout média, y compris, mais sans s'y limiter, tout journal, livre, site Internet (incluant les médias sociaux) ou chaîne de télévision.

7.7. Tous les formulaires d'inscription et les Formulaires de déclaration deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

7.8. Compte tenu de la nature du présent Concours et des modalités de participation et de diffusion des photos, il peut s'avérer difficile ou impossible pour l'Organisateur du Concours de repérer du contenu non admissible ou n'ayant pas fait l'objet des autorisations nécessaires requises. L'Organisateur du Concours ne requiert pas de documents additionnels de la part des participants démontrant qu'ils ont obtenu les autorisations nécessaires avant la publication des photos. Conséquemment, si la photo soumise n'est pas conforme au présent règlement ou si l'Organisateur du Concours a des raisons de croire qu'elle n'est pas conforme, il se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier l'inscription, de retirer une partie de la photo ou de la modifier en tout ou en partie, notamment en masquant les éléments concernés. Si la photo n'est pas diffusée ou est retirée, aucune inscription ne sera accordée pour cette photo. Aucun avis ou explication ne sera donné au participant quant à la diffusion ou non de la photo soumise ou quant à son retrait.

CHANCES DE GAGNER

8. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles.

CONDITIONS GÉNÉRALES

9. Toute inscription incomplète, incompréhensible, mutilée, reproduite ou transmise en retard sera annulée et ne donnera pas droit à son inscription. La décision de l'Organisateur du Concours à cet effet est finale et sans appel.

10. L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce Concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. : utilisation d'équipement automatisé afin de participer à ce Concours, piratage, nombre de participations excédant la limite permise, etc.). Cette personne pourrait être déclarée aux autorités judiciaires compétentes. La décision de l'Organisateur du Concours à cet effet est finale et sans appel.

11. **ATTENTION** : TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE N'IMPORTE QUEL AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE, D'ALTÉRER LE PROCESSUS D'INSCRIPTION OU DE MINER LE BON FONCTIONNEMENT DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES. SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, L'ORGANISATEUR DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES EN DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS LES LIMITES PERMISES PAR LES LOIS EN VIGUEUR.

12. Le prix doit être accepté tel que décerné; sans aucune garantie. AUCUNE SUBSTITUTION DE PRIX N'EST PERMISE, SAUF PAR L'ORGANISATEUR DU CONCOURS ET À SA SEULE DISCRÉTION. L'ORGANISATEUR DU CONCOURS SE

RÉSERVE LE DROIT DE SUBSTITUER TOUT PRIX À UN AUTRE PRIX DE VALEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE SI LE PRIX NE PEUT ÊTRE REMIS TEL QUE DÉCRIT, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT. LE PRIX EST NON TRANSFÉRABLES ET NON ÉCHANGEABLE CONTRE DE L'ARGENT NI DU CRÉDIT, EN TOUT OU EN PARTIE.

13. Les participants acceptent de se conformer aux règlements officiels du Concours et aux décisions de l'Organisateur du Concours, qui seront sans appel. Ce Concours est régi par toute loi applicable. En s'inscrivant ou tentant de s'inscrire au Concours, les participants déchargent l'Organisateur du Concours, ses agences de publicité ainsi que ses sociétés affiliées respectives, administrateurs, dirigeants, employés et agents, de toute responsabilité et pour quelque préjudice, perte ou dommage que ce soit découlant ou en lien avec le Concours ou pour un prix gagné.

14. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent la divulgation, publication ou utilisation de leurs noms, lieu de résidence, photographie, image, sans aucune compensation ni avis, aux fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant Internet) en relation avec ce Concours ou des Concours similaires dans le futur, et acceptent et signeront tout document relatif à cet engagement ou considéré nécessaire par l'Organisateur du Concours.

15. Chaque participant sélectionné pourrait devoir fournir à l'Organisateur du Concours une preuve qu'il est bien le détenteur du compte Instagram associé à la publication sélectionnée.

16. L'annonce du gagnant sera faite le 10 mars 2020 à 10 h (HNE). Le nom de la personne gagnante sera annoncé et disponible dès le 10 mars 2020 sur la page Facebook et Instagram de l'Organisateur du Concours ainsi que sur l'application Facebook du Concours. Le nom de la personne gagnante pourrait également être mentionné lors de la conférence de presse bilan de l'Organisateur du Concours et dans son communiqué bilan.

17. L'Organisateur du Concours se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité avant la remise d'un prix.

18. Afin de réclamer son Prix, le gagnant devra : a) être rejoint par l'Organisateur du Concours par l'intermédiaire de la plateforme Instagram dans les cinq (5) jours suivant l'annonce du gagnant; b) signer un formulaire de déclaration et d'exonération qui lui sera transmis par la poste ou par télécopieur, ou par voie électronique, et qu'il devra retourner à l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant sa réception. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus, la personne gagnante sera disqualifiée et pourra se voir refuser la remise du Prix attribué.

19. Toute personne sélectionnée pour un Prix reconnaît qu'à compter de la réception de la confirmation de son Prix par l'Organisateur du Concours, l'exécution des services liés au Prix devient l'entière responsabilité des fournisseurs de prix.

20. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

21. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.

LIMITES DE LA RESPONSABILITÉ

22. Ce Concours n'est d'aucune façon commandité, sanctionné ou administré par Instagram et n'y est en aucun cas associé. Toute information que vous soumettrez dans le cadre du Concours est soumise à l'Organisateur et non à Instagram et sera uniquement utilisée aux fins stipulées dans le Règlement. Tous les participants dégagent entièrement Instagram de toute responsabilité. Toute question, suggestion ou plainte au sujet du Concours doit être adressée à l'Organisateur et non à Instagram. L'Organisateur du concours et Recettes d'ici se dégagent de toute responsabilité quant au contenu des commentaires publiés sur Instagram.

23. Sans limiter la généralité de ce qui précède et pour une plus grande certitude, l'Organisateur du Concours, L'Équipe Spectra Inc., leurs sociétés affiliées, employés, agents et représentants, agences de publicité et de promotion, partenaires promotionnels associés au Concours, ne sauront être tenus responsables pour : i) toute information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par des visiteurs du site, par l'équipement ou par la programmation utilisée par le Concours ou associée à celui-ci, ou causée par toute erreur humaine ou technique qui pourrait survenir dans le processus d'inscription au Concours ; ii) toute erreur, omission, interruption ou tout effacement, défaut, retard dans le fonctionnement du site web ou de l'application ou la transmission en relation avec le Concours ; iii) toute défaillance des lignes de communication, vol, destruction ou accès non autorisé ou modification aux inscriptions ; iv) tout problème ou défektivité techniques de réseau ou de ligne téléphonique, de système informatique en ligne, de serveur ou de fournisseur d'équipement informatique, de logiciel, toute défaillance du courrier électronique à cause de problèmes techniques ou de congestion du réseau Internet ou de tout site ; ou toute autre combinaison de ces éléments ; ou v) tout dommage aux ordinateurs d'une tierce personne relié à la participation ou au téléchargement de matériel pour ce Concours ou en résultant. Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, incluant l'infection par un virus informatique, des erreurs informatiques, des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques, ou toute autre cause qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité et le déroulement approprié du Concours, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours, le tout sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, lorsque requise. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours, ses sociétés affiliées et les fournisseurs de prix et de services liés au présent Concours ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux prévus au présent règlement ni d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement. La participation au Concours implique l'acceptation du présent règlement, notamment quant à la limite absolue du nombre de prix décrit ci-dessus.

POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

24. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

25. Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

CONFIDENTIALITÉ

26. Les renseignements personnels des participants sont recueillis par l'Organisateur du Concours uniquement aux fins de l'administration du présent Concours. D'autres communications de nature informative ou commerciale pourront être reçues par tout participant, à moins que celui-ci informe l'Organisateur du Concours de son refus explicite de recevoir de telles communications. Pour obtenir tous les renseignements sur la politique de

l'Organisateur du Concours en matière de protection de la vie privée et des renseignements personnels des usagers, veuillez consulter la politique de L'Équipe Spectra Inc. en matière de confidentialité à laquelle l'Organisateur du Concours adhère, au http://www.infolettrespectra.ca/politique_confidentialite_fr.aspx. Vous consentez de plus à ce que nous divulguions vos renseignements personnels aux entreprises chargées de nous fournir des services particuliers, tels que l'organisation du Concours ou la gestion des opérations de nos sites web, bases de données ou pour d'autres raisons liées au fonctionnement de notre entreprise ou du Concours. Les entreprises affiliées doivent s'engager à conserver vos renseignements confidentiels en sécurité tout en respectant notre politique de confidentialité. Leur utilisation de vos renseignements personnels est strictement limitée aux fins nécessaires pour l'accomplissement des services particuliers qu'ils doivent nous fournir. Soyez assurés qu'ils ne peuvent diffuser, vendre, prêter ou même transmettre vos renseignements personnels à quiconque et doivent conserver toute information confidentielle, à moins que la loi le permette.